

Le Devoir

Montréal 

ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 20 juin 2009 relativement à l'entrée en vigueur des règlements adoptés à l'assemblée du conseil de la Ville du 15 juin 2009. Le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057-1) ne devait pas y être mentionné et n'est pas en vigueur.

Montréal, le 29 juin 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon